

Tests salivaires

Le 09/07/ 2008, le ministère de l'intérieur met à la disposition des services de police 50000 tests salivaires pour la détection rapide de la présence de cannabis, héroïne, ecstasy.

Le test choisi est « RAPID STAT » fabriqué par: American Bio Medica Corporation(ABMC) et distribué par Pierre Augis Consult (distributeur officiel de la police, gendarmerie et des douanes)

Son cout : 9 euros pièce

D'après l'appel d'offre 900000 tests doivent être livrés dans les 3 prochaines années.

Produits dépistés : cocaïne, héroïne, cannabis, amphétamines, ecstasy

Technique : application du bâtonnet pendant 30 secondes sur chaque joue, résultat en 16 minutes.

Application : il ne peut être mis en œuvre si une autre infraction est constatée ou si le conducteur semble être sous l'emprise de la drogue. Si le test est positif il ne permet pas d'établir l'infraction mais permet la mise en rétention pour effectuer une prise de sang.

Sensibilité du test : pas d'information à ce jour.

Peines encourues : Un conducteur sous l'emprise de stupéfiants risque deux ans de prison, 4.500 euros d'amende et un retrait de six points sur son permis. Si de l'alcool est également détecté, la peine est portée à trois ans d'emprisonnement et 9.000 euros d'amende.

Sources : Le Nouvel obs., rubrique automobile

www.abmc.com

Pierre Augis consult

<http://www.20minutes.fr/article/244668/France-Des-tests-salivaires-pour-lutter-contre-la-drogue-au-volant.php>

<http://www.20minutes.fr/article/244704/France-Les-tests-salivaires-pas-assez-fiabiles.php>

